

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL812

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 3

A l'alinéa 26, supprimer la référence « L. 3231-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.